

# REJET DE CHÈQUES : L'INFORMATION PRÉALABLE EST OBLIGATOIRE

**Category:** [Gestion compte \(C.B, chèques, vol, frais bancaires\)](#)

**Tag:** [Scandale](#)



## Le rejet de chèques par une banque est soumis à un formalisme important.

Ces principes sont rappelés dans un arrêt récent de la Cour de Cassation que nous publions ci-dessous :

- [L'arrêt n° 12-28074 du 20/03/2014](#)

Des jurisprudences plus anciennes confirment la continuité de cette obligation.

- [L'arrêt n° 04-16946 du 14/03/2006](#)
- [L'arrêt n° 08-17319 du 16/06/2009](#)

